



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15/12/2022

### **Forest adopte le Contrat-logement régional pour davantage de logements abordables et de qualité**

**Le contrat-logement de la Région bruxelloise vient d'être adopté par le Collège forestois et le CPAS de Forest. Par cet acte, l'objectif est d'optimiser la collaboration avec la Région pour proposer des logements abordables et de qualité dans la Commune de Forest, poursuivre la politique volontariste et ambitieuse déjà engagée à l'échelon local et renforcer la lutte contre les logements inoccupés et insalubres.**

Le contrat-logement a été adopté fin novembre, le Collège forestois marquant ainsi son adhésion au projet porté par la Ministre bruxelloise du Logement Nawal Ben Hamou (PS).

Grâce à la signature de ce contrat-logement et le subsidie qui lui est alloué, un référent logement a été désigné par le Collège. Sa mission consiste à activer la remise sur le marché des logements inoccupés dénombrés sur le territoire forestois et faire le lien entre la Commune et la Région. Le contrat-logement permet également aux ménages qui résident dans des logements communaux et qui sont dans les conditions d'accès au logement social de bénéficier d'une « socialisation » de leur loyer, la Région prenant désormais à sa charge la différence entre le prix du loyer et celui qu'ils paieraient s'ils occupaient d'un logement social géré par une Société Immobilière de Service Public (SISP).

D'après une étude de perspective.brussels, Forest compte à ce jour 9,51% de logements à finalité sociale et les projets en cours de développement la rapprochent de l'objectif régional de 15%. Cette progression est liée aux créations de logements de différentes structures (Foyer du Sud, Agence Immobilière Sociale de Forest, CLTB...) mais aussi de la Commune de Forest qui, avec ses réalisations récentes (Huileries) ou à venir (Belgrade, Canada, Van Haelen...), étoffe l'offre de logements accessibles.

*« Rappelons-le, le logement digne et abordable est un droit essentiel, que la cherté des loyers du secteur privé met continuellement à mal. A Bruxelles, 6 ménages sur 10 sont locataires, les loyers dépassent de 30% le salaire moyen et 1/3 des familles sont dans les conditions du logement social. C'est en produisant du logement public en nombre, réhabilitant les chancres, luttant contre les logements insalubres et informant au mieux les locataires que nous œuvrons chaque jour à Forest pour tendre à un marché immobilier équitable et inclusif. Plus que jamais, avec la signature du contrat logement, nous sommes déterminé-e-s à poursuivre sur cette lancée », se réjouit l'Echevine du Logement Maud De Ridder (Ecolo).*

En effet, avant la ratification du contrat-logement, Forest était déjà proactive dans tous les domaines relatifs au logement depuis de nombreuses années :

- La Commune agit dans la détection et le traitement des logements à l'abandon depuis 2013 (en partenariat avec la cellule régionale logements inoccupés), en privilégiant le repérage à pied et visuel des logements suspectés d'inoccupation. 237 dossiers sont actuellement

ouverts, l'objectif étant de vérifier s'ils sont réellement abandonnés et d'inciter les propriétaires à les remettre en état.

- En 2021, la Commune s'est dotée d'une régie foncière afin de faciliter et accélérer le développement de son parc de logements et répondre ainsi aux besoins de la population à revenus modestes. Forest comptabilise aujourd'hui 79 logements, dont 24 moyens. 27 autres nouveaux logements dits « modérés » sont en voie de développement dans la partie basse de Forest.
- Enfin, toutes les initiatives pour contribuer à l'augmentation du nombre de logements sociaux sur le territoire forestois sont évidemment soutenues, comme :
  - Le rachat de 130 logements par la Société du logement de la Région de Bruxelles-capitale (SLRB) dans des projets immobiliers privés, via le mécanisme « Clé sur porte ».
  - Les projets de reconversion de bureaux ou anciens sites industriels portés par le Foyer du Sud (163 logements prévus à terme avec équipements collectifs et espace vert mutualisé) ou par la Commune (rue de Belgrade et dans les anciens bureau Axima rue du Monténégro).
  - En attendant le démarrage des chantiers, ces logements font, sans exception, l'objet d'occupations temporaires gérés par des Asbl, qui apportent vitalité et convivialité dans ces quartiers.
- Dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité, la Commune réalise des visites de logements suspectés de non-conformité aux normes minimales de salubrité, sécurité et équipement et transmet toute information utile à l'inspection régionale.
- Le Guichet Information Logement (GIL), service communal de première ligne, informe les habitants sur leurs droits et les accompagne dans la recherche souvent épineuse d'un logement à la hauteur de leur bourse.

*« Il est nécessaire, à travers les programmes de rénovation urbaine, d'augmenter l'offre en logement public (social ou moyen). Les contrats de quartier permettent d'ailleurs de soutenir des projets pilotes afin de développer de nouveaux types d'habitat. En plus de contribuer à augmenter l'offre en logement, ces programmes améliorent sensiblement le cadre de vie des locataires sociaux, notamment via des réaménagements de l'espace public, le renforcement de l'offre en équipements de proximité et la mise en place de projets socio-économiques », souligne encore Charles Spapens (PS), 1<sup>er</sup> Echevin notamment en charge de la Revitalisation urbaine.*

**Vous souhaitez davantage d'informations ou désirez une interview ?**

**Caroline Corbiau, attachée de communication au cabinet de la Bourgmestre 0490/52.49.48**